

## Fiche de Données de Sécurité MI-KU THERM

### Fiche signalétique du 23/1/2020, révision 1

---

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: MI-KU THERM

Code commercial: N958

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

Produit pour le bâtiment

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

NOVACOLOR S.R.L

Via U. Aldrovandi, 10

47122 Forlì (FC) - Italie -

Tel. +39 0543 401840

Fax. +39 0543 414585

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

reach@novacolor.biz

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France: numéro ORFILA (INRS) 24/24: + 33 (0)1 45 42 59 59

Information techniques: NOVACOLOR SRL +39 0543 401840 (lu-ve 8.00-12.00 ; 13.30-17.30)

---

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

Le produit n'est pas considéré dangereux conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP).

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Le produit n'est pas considéré dangereux conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger:

Aucune

Mentions de danger:

Aucune

Conseils de prudence:

Aucune

Dispositions spéciales:

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

EUH208 Contient du (de la) 2-octyl-2H-isothiazol-3-one. Peut produire une réaction allergique.

EUH208 Contient du (de la) 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

EUH208 Contient du (de la) mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique.

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger

## Fiche de Données de Sécurité MI-KU THERM

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 Substances

N.A.

#### 3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

| Qté                        | Nom  | Numéro d'identif.               |   | Classement par catégorie  |
|----------------------------|--|---------------------------------|---|---|
| >= 0.01%<br>- < 0.05%      | 2-octyl-2H-isothiazol-3-one  | Numéro<br>Index:<br>CAS:<br>EC: | 613-112-00-5<br><br>26530-20-1<br>247-761-7 | <ul style="list-style-type: none"> <li>⊠ 3.1/3/Inhal Acute Tox. 3 H331</li> <li>⊠ 3.2/1B Skin Corr. 1B H314</li> <li>⊠ 3.3/1 Eye Dam. 1 H318</li> <li>⚠ 3.4.2/1A Skin Sens. 1A H317</li> <li>⊠ 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 M=10.</li> <li>⊠ 4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410 M=1.</li> <li>⊠ 3.1/3/Dermal Acute Tox. 3 H311</li> <li>⚠ 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302</li> </ul> |
| >= 0.01%<br>- < 0.05%      | 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one   | Numéro<br>Index:<br>CAS:<br>EC: | 613-088-00-6<br><br>2634-33-5<br>220-120-9  | <ul style="list-style-type: none"> <li>⊠ 3.1/2/Inhal Acute Tox. 2 H330</li> <li>⚠ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315</li> <li>⊠ 3.3/1 Eye Dam. 1 H318</li> <li>⚠ 3.4.2/1 Skin Sens. 1 H317</li> <li>⚠ 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302</li> <li>⊠ 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 M=1.</li> <li>⊠ 4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411 M=1.</li> </ul>   |
| >= 0.00015%<br>- < 0.0015% | mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazoline-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) | Numéro<br>Index:<br>CAS:<br>EC: | 613-167-00-5<br><br>55965-84-9<br>611-341-5 | <ul style="list-style-type: none"> <li>⊠ 3.2/1B Skin Corr. 1B H314</li> <li>⚠ 3.4.2/1A Skin Sens. 1A H317</li> <li>⊠ 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 M=100.</li> <li>⊠ 4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410 M=10.</li> <li>⊠ 3.1/3/Oral Acute Tox. 3 H301</li> <li>⊠ 3.1/3/Dermal Acute Tox. 3 H311</li> <li>⊠ 3.1/1/Inhal Acute Tox. 1 H330</li> </ul>                                |

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement :

Aucun

## Fiche de Données de Sécurité

### MI-KU THERM

---

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1. Moyens d'extinction  
Moyens d'extinction appropriés :  
Eau.  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).  
Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :  
Aucun en particulier.
- 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange  
Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.  
La combustion produit de la fumée lourde.
- 5.3. Conseils aux pompiers  
Utiliser des appareils respiratoires adaptés.  
Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.  
Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

---

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence  
Porter les dispositifs de protection individuelle.  
Emmener les personnes en lieu sûr.  
Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement  
Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.  
En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.  
Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage  
Laver à l'eau abondante.
- 6.4. Référence à d'autres rubriques  
Voir également les paragraphes 8 et 13.

---

#### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger  
Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.  
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.  
  
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.
- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités  
Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.  
Matières incompatibles:  
Aucune en particulier.  
Indication pour les locaux:  
Locaux correctement aérés.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)  
Aucune utilisation particulière

---

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1. Paramètres de contrôle  
Aucune limite d'exposition professionnelle disponibles  
Valeurs limites d'exposition DNEL  
N.A.  
Valeurs limites d'exposition PNEC

## Fiche de Données de Sécurité

### MI-KU THERM

N.A.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Non requis pour une utilisation normale. Opérer quoi qu'il en soit selon les bonnes pratiques de travail.

Protection de la peau:

L'adoption de précautions spéciales n'est pas requise pour une utilisation normale.

Protection des mains:

Non requis pour une utilisation normale.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

Contrôles techniques appropriés

Aucun

---

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |                 |
|--|-----------------|
| Aspect:  | liquide         |
| Couleur:   | divers          |
| Odeur:   | caractéristique |
| Seuil d'odeur :  | N.A.            |
| pH:  | 9               |
| Point de fusion/congélation:                                   | N.A.            |
| Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:         | N.A.            |
| Inflammabilité (solide, gaz):                                  | N.A.            |
| Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion : | N.A.            |
| Densité des vapeurs:   | N.A.            |
| Point éclair:  | N.A.            |
| Vitesse d'évaporation :  | N.A.            |
| Pression de vapeur:  | N.A.            |
| Densité relative:  | 0.71 kg/l       |
| Solubilité dans l'huile :                                      | N.A.            |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau):                        | N.A.            |
| Température d'auto-inflammabilité :                            | N.A.            |
| Température de décomposition:                                  | N.A.            |
| Viscosité:   | N.A.            |
| Propriétés explosives:   | N.A.            |
| Propriétés comburantes:  | N.A.            |

#### 9.2. Autres informations

|   |      |
|---|------|
| Miscibilité:  | N.A. |
| Liposolubilité:                                       | N.A. |
| Conductibilité:                                       | N.A. |
| Propriétés caractéristiques des groupes de substances | N.A. |

---

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun

#### 10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

#### 10.5. Matières incompatibles

## Fiche de Données de Sécurité

### MI-KU THERM

Aucune en particulier.

10.6. Produits de décomposition dangereux  
Aucun.

---

#### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques sur le produit :

MI-KU THERM

a) toxicité aiguë

Non classé

Pas de donnée disponible pour le produit

b) corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé

Pas de donnée disponible pour le produit

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé

Pas de donnée disponible pour le produit

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé

Pas de donnée disponible pour le produit

e) mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

Pas de donnée disponible pour le produit

f) cancérogénicité

Non classé

Pas de donnée disponible pour le produit

g) toxicité pour la reproduction

Non classé

Pas de donnée disponible pour le produit

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Non classé

Pas de donnée disponible pour le produit

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Non classé

Pas de donnée disponible pour le produit

j) danger par aspiration

Non classé

Pas de donnée disponible pour le produit

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

N.A.

---

#### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

MI-KU THERM

Non classé pour les dangers pour l'environnement

Pas de donnée disponible pour le produit

2-octyl-2H-isothiazol-3-one - CAS: 26530-20-1

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Daphnia 0.42 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: OECD 202

Point final: EC50 - Espèces: Algues 0.084 mg/l - Durée h: 72 - Remarques:

Scenedesmus subspicatus - OECD 201

Point final: LC50 - Espèces: Poissons 0.036 mg/l - Durée h: 96 - Remarques:

Oncorhynchus mykiss - OECD 203

Point final: NOEC - Espèces: Daphnia 0.002 mg/l - Remarques: 21d - OECD 211

Point final: NOEC - Espèces: Poissons 0.022 mg/l - Remarques: 28d Oncorhynchus

mykiss - OECD 210

## Fiche de Données de Sécurité

### MI-KU THERM

- Point final: NOEC - Espèces: Algues 0.004 mg/l - Remarques: 72d - OECD 201
- 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one - CAS: 2634-33-5
- a) Toxicité aquatique aiguë:
- Point final: IC50 - Espèces: Algues 0.04 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: (Selenastrum capricornutum) (OECD 201)
- Point final: EC50 - Espèces: Algues 0.11 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: (Selenastrum capricornutum) (OECD 201) S2238
- Point final: EC50 - Espèces: Daphnia 3.27 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: (OECD 202) S 2240
- Point final: LC50 - Espèces: Poissons 1.6 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203) S 2746
- Point final: NOEC - Espèces: Daphnia 1.2 mg/l - Remarques: 21 d (OECD 211) S 803
- Point final: NOEC - Espèces: Poissons 0.21 mg/l - Remarques: 28 d (OECD 215) S 805
- mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazoline-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) - CAS: 55965-84-9
- a) Toxicité aquatique aiguë:
- Point final: EC50 - Espèces: Daphnia 0.1 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: daphnia magna
- Point final: EC50 - Espèces: Algues 0.048 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: pseudokirchneriella subcapitata
- Point final: EC50 - Espèces: Poissons 0.22 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: oncorhynchus mykiss
- Point final: NOEC - Espèces: Algues 0.00064 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: skeletonema costatum
- Point final: NOEC - Espèces: Daphnia 0.004 mg/l - Durée h: 504 - Remarques: daphnia magna
- Point final: NOEC - Espèces: Poissons 0.098 mg/l - Durée h: 672 - Remarques: oncorhynchus mykiss
- Point final: NOEC - Espèces: Algues 0.0012 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: pseudokirchneriella subcapitata
- 12.2. Persistance et dégradabilité  
N.A.
- 12.3. Potentiel de bioaccumulation  
N.A.
- 12.4. Mobilité dans le sol  
N.A.
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB  
Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune
- 12.6. Autres effets néfastes  
Aucun

---

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets  
Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

---

#### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1. Numéro ONU  
Le produit n'est pas à considérer comme dangereuse selon les dispositions courantes sur le transport routier des marchandises dangereuses (A.D.R.), sur le transport par voie ferrée (RID), maritime (IMDG Code) et par avion (IATA).
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU  
N.A.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport  
N.A.
- 14.4. Groupe d'emballage  
N.A.
- 14.5. Dangers pour l'environnement

## Fiche de Données de Sécurité

### MI-KU THERM

N.A.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

N.A.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

N.A.

---

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (UE) 2015/830

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/699 (ATP 11 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Aucune restriction.

Restrictions liées aux substances contenues:

Aucune restriction.

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

Aucun

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

---

#### RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H331 Toxique par inhalation.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H311 Toxique par contact cutané.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H330 Mortel par inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

## Fiche de Données de Sécurité MI-KU THERM

| Classe de danger et catégorie de danger | Code         | Description   |
|---|--------------|---|
| Acute Tox. 1                            | 3.1/1/Inhal  | Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 1                          |
| Acute Tox. 2                            | 3.1/2/Inhal  | Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 2                          |
| Acute Tox. 3                            | 3.1/3/Dermal | Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 3                        |
| Acute Tox. 3                            | 3.1/3/Inhal  | Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 3                          |
| Acute Tox. 3                            | 3.1/3/Oral   | Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3                          |
| Acute Tox. 4                            | 3.1/4/Oral   | Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4                          |
| Skin Corr. 1B                           | 3.2/1B       | Corrosion cutanée, Catégorie 1B                                       |
| Skin Irrit. 2                           | 3.2/2        | Irritation cutanée, Catégorie 2                                       |
| Eye Dam. 1                              | 3.3/1        | Lésions oculaires graves, Catégorie 1                                 |
| Skin Sens. 1                            | 3.4.2/1      | Sensibilisation cutanée, Catégorie 1                                  |
| Skin Sens. 1A                           | 3.4.2/1A     | Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A                                 |
| Aquatic Acute 1                         | 4.1/A1       | Danger aigu pour le milieu aquatique, Catégorie 1                     |
| Aquatic Chronic 1                       | 4.1/C1       | Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 1 |
| Aquatic Chronic 2                       | 4.1/C2       | Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 2 |

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.  
Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

ETA: Estimation de la toxicité aiguë, ETA

ETAmélange: Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)

## Fiche de Données de Sécurité

### MI-KU THERM

|             |  |
|-------------|--|
| GefStoffVO: | Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.  |
| GHS:        | Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.  |
| IATA:       | Association internationale du transport aérien.  |
| IATA-DGR:   | Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA). |
| ICAO:       | Organisation de l'aviation civile internationale.  |
| ICAO-TI:    | Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).                                     |
| IMDG:       | Code maritime international des marchandises dangereuses.  |
| INCI:       | Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.   |
| KSt:        | Coefficient d'explosion.   |
| LC50:       | Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.  |
| LD50:       | Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.   |
| PNEC:       | Concentration prévue sans effets.  |
| RID:        | Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.                                    |
| STEL:       | Limite d'exposition à court terme.   |
| STOT:       | Toxicité spécifique pour certains organes cibles.  |
| TLV:        | Valeur de seuil limite.  |
| TWA:        | Moyenne pondérée dans le temps   |
| WGK:        | Classe allemande de danger pour l'eau.   |